



**ACADÉMIE
DE GRENOBLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de la Drôme

DIPER 1^{ER} Degré public
Réf N°MVT 1D R2021
Affaire suivie par :
Sandrine BASSET
Tél : 04 75 82 35 79
Mél : ce.dsden26-mouvement@ac-grenoble.fr
Cité Brunet
BP 1011
26015 Valence Cedex

Valence, le 15 mars 2021

L'inspecteur d'académie, directeur académique
des services de l'éducation nationale de la Drôme

à

Mesdames les enseignantes et Messieurs les enseignants
du premier degré public
S/C de
Mesdames les inspectrices et Messieurs
les inspecteurs de l'éducation nationale du 1^{er} degré

Objet : Mobilité des enseignants du 1^{er} degré – Rentrée 2021

Références :

- Loi 84-16 du 11 janvier 1984
- B.O spécial n°10 du 16 novembre 2020
- Lignes directrices de gestion ministérielles relatives à la mobilité des personnels de l'Education nationale, de la Jeunesse et des sports du 13 novembre 2020
- Lignes directrices de gestion académiques relatives à la mobilité, validées au CTA du 25 février 2021

Dans le cadre de votre participation au mouvement départemental 2021 à titre obligatoire ou non obligatoire, je vous invite à prendre connaissance du barème et des règles du mouvement départemental de la Drôme annexés aux lignes directrices de gestion académiques relatives à la mobilité, validés au CTA du 25 février 2021, qui seront publiés prochainement.

La présente note technique précise les modalités de connexion, le dispositif d'aide et de conseil et le calendrier des opérations.

I- MODALITES DE CONNEXION AU SERVEUR

➤ Votre candidature doit être déposée uniquement au moyen de l'application « I-PROF/MVT1D » accessible via I-PROF.

➤ L'accès à I-PROF/MVT1D est ouvert du **lundi 19 avril 12 heures au dimanche 2 mai 2021 minuit**.

Les modalités de connexion sont les suivantes :

- se connecter au portail intranet agent (PIA) à l'adresse suivante : https://pia.ac-grenoble.fr/login/ct_logon.jsp.
- cliquer sur « I-PROF enseignant », « Les services », « Accès applications Mobilité 1^{er} degré », et enfin sur « phase intra-départementale ».
- sélectionner ensuite sur « demande mutation » dans la barre de menu sur la gauche de l'écran.

N.B : Les enseignants qui entrent dans le département se connecteront sur leur profil I-PROF de leur département d'origine à l'aide de leurs identifiants habituels et pourront ainsi accéder au portail du département de la Drôme.

II- DISPOSITIF D'AIDE ET DE CONSEIL

Pour vous accompagner et faciliter votre demande de mutation, un dispositif d'aide et de de conseil est mis en place au sein de la cellule mouvement de la DSDEN de la Drôme pendant la période de

conception de votre projet de mobilité et à la communication des résultats :

➤ un contact personnalisé **du 8 mars au 11 juin 2021** par téléphone au 04.75.82.35.49 du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 ou par courriel à l'adresse suivante : ce.dsden26-mouvement@ac-grenoble.fr.

➤ des informations utiles sur le site de la DSDEN de la Drôme <http://www.ac-grenoble.fr/pid39234/accueil.html> et sur le portail intranet agent (PIA) <https://pia.ac-grenoble.fr>

J'appelle votre attention sur la nécessité de consulter de manière régulière l'outil dédié au mouvement intra-départemental I-PROF/MVT1D ainsi que votre messagerie professionnelle (de type prenom.nom@ac-grenoble.fr). L'adresse de messagerie académique est la seule qui soit utilisée et ne peut en aucun cas être remplacée par une adresse personnelle.

III- CALENDRIER DES OPERATIONS

Vendredi 26 mars 2021	Date limite de retour des annexes relatives au barème.
Jeudi 15 avril 2021	Publication des supports.
Lundi 19 avril 2021 à 12 heures	Ouverture de l'application I-Prof/MVT1D pour la saisie et la modification des vœux.
Dimanche 2 mai 2021 à minuit	Fermeture de l'application I-Prof/MVT1D (aucune modification possible après la fermeture du serveur).
Mercredi 12 mai 2021	Affichage des accusés de réception sur l'application I-Prof/MVT1D.
Du mercredi 12 mai au jeudi 27 mai 2021	Phase de sécurisation et de rectification des barèmes. Passé ce délai, aucune modification de barème ne pourra être prise en compte.
Lundi 7 juin 2021	Diffusion des résultats sur l'application I-Prof/MVT1D.

Consignes importantes :

Chaque participant est responsable de la saisie de ses vœux ; il convient donc que celle-ci soit vérifiée avec la plus grande attention. Il est recommandé d'éditer le récapitulatif des vœux, proposé en fin de validation. Après fermeture de l'application I-Prof/MVT1D, aucune correction ne sera effectuée ultérieurement par l'administration quel que soit le motif invoqué par l'intéressé.

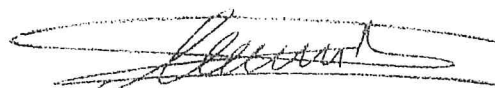
Le service DIPER 1^{er} degré assure la vérification des éléments de barème, au regard de la situation individuelle de chaque agent et des annexes transmises.

Le mercredi 12 mai 2021, un accusé de réception récapitulant les vœux saisis et les barèmes incluant les points supplémentaires sera disponible sur l'application I-PROF/MVT1D.

Les candidats pourront demander une correction de ce barème au vu des éléments de leur dossier : **du mercredi 12 mai au jeudi 27 mai 2021.**

A compter du 28 mai 2021, les barèmes ne seront plus susceptibles d'appel. Ils seront arrêtés définitivement par l'IA-DASEN. Aucune contestation de barème ne pourra plus être formulée. Le barème définitif sera envoyé via i-prof à l'issue de cette période.

Mes services restent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.



Pascal CLEMENT